



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2449

Lyon 8e - Cession à titre onéreux à la Métropole de Lyon d'une bande de terrain à détacher de la parcelle du groupe scolaire Louis Pasteur pour la réalisation d'un programme de logements - ZAC Mermoz Sud - EI 08008 - N° inventaire 08008 T 001-02

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme POPOFF Sophia

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 9 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2449 - LYON 8E - CESSION A TITRE ONEREUX A LA METROPOLE DE LYON D'UNE BANDE DE TERRAIN A DETACHER DE LA PARCELLE DU GROUPE SCOLAIRE LOUIS PASTEUR POUR LA REALISATION D'UN PROGRAMME DE LOGEMENTS - ZAC MERMOZ SUD - EI 08008 - N° INVENTAIRE 08008 T 001-02 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le quartier Mermoz Sud fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain permettant à terme une amélioration de la qualité de vie pour les habitants. Ce secteur a été retenu par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) comme priorité régionale du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) afin de poursuivre le processus de reconquête engagé dans le cadre de la ZAC Mermoz nord. Il a fait l'objet d'une convention pluriannuelle approuvée par délibération du Conseil municipal n° 2019-5057 du 23 septembre 2019 et du Conseil métropolitain n° 2019-3800 du 30 septembre 2019.

Le projet urbain vise à renouveler et réhabiliter une partie du parc de logements, restructurer les espaces publics, créer des locaux d'activité, construire un pôle sportif et culturel et démolir/reconstruire les deux établissements scolaires du quartier (le groupe scolaire Louis Pasteur et l'école Olympe de Gouges). Afin de mettre en œuvre le projet urbain, une ZAC a été créée par délibération du Conseil métropolitain n° 2016-1701 du 12 décembre 2016. Elle est menée en régie directe par la Métropole de Lyon.

La Ville de Lyon est propriétaire du tènement bâti cadastré AW 13, d'une surface de 9 285 m² sur lequel est édifié l'actuel groupe scolaire Louis Pasteur, situé au 11 rue de Narvick à Lyon 8^{ème}, lequel est le premier concerné par la restructuration susvisée, les travaux de démolition ayant débuté dès septembre 2022. Sa démolition totale et la reconstruction d'un groupe scolaire neuf comportant 14 classes sont inscrites au programme des équipements publics de la ZAC Mermoz Sud approuvé par délibération du Conseil municipal n° 2022/1524 du 27 janvier 2022.

Après la démolition du groupe scolaire Pasteur, l'îlot actuel sera recomposé pour accueillir le nouveau groupe scolaire, un équipement sportif et culturel, ainsi qu'un programme de logements dont une partie des terrains d'assiette doit être cédée par la Ville de Lyon à la Métropole de Lyon en sa qualité d'aménageur de la ZAC.

Une première cession d'une bande de terrain nu de 105 m² environ, identifiée AW 13 p(d) sur le plan annexé à la présente délibération, à détacher de la parcelle AW13, doit être opérée au bénéfice de la Métropole afin qu'elle soit cédée à l'association Foncière Logement (AFL) pour la réalisation, dans le cadre des contreparties foncières, d'un programme de 36 logements et un local commercial en rez-de-chaussée, sur un terrain de 1350 m² environ, au nord de l'îlot Pasteur. Un document d'arpentage est en cours d'élaboration.

Le prix de cession, pour un terrain nu et dépollué, a été fixé à 57 €HT/m², conformément aux accords intervenus dans le cadre du NPNRU, soit 5 985 €HT pour 105 m², auquel il

convient d'ajouter le montant de la TVA au taux de 20 % représentant 1 197 € soit un montant TTC de 7 182 € prix validé par la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) dans son avis n° 2022-69388-83197-AR du 25 novembre 2022.

Pour précision, les frais notariés sont à la charge de la Métropole de Lyon.

Il est ici rappelé que le groupe scolaire ayant été libéré dès juillet 2022, vous avez, par délibération n° 2022/2075 du 10 novembre 2022, prononcé en conséquence la désaffectation du domaine public à usage scolaire du groupe scolaire Louis Pasteur situé sur la parcelle cadastrée AW 13. Le déclassement de la parcelle AW 13 p(d) a été approuvé par délibération n° 2022/2204 du 15 décembre 2022.

Vu l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis n° 2022-69388-83197-AR du 25 novembre 2022 de la DIE ;

Vu les délibérations du Conseil métropolitain n° 2016-1701 du 12 décembre 2016 et n° 2019-3800 du 30 septembre 2019 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2019-5057 du 23 septembre 2019, n° 2022/1524 du 27 janvier 2022, n° 2075 du 10 novembre 2022 et n° 2022/2204 du 15 décembre 2022 ;

Monsieur le Maire du 8^{ème} arrondissement ayant été consulté pour avis par courrier en date du 13 décembre 2022 ;

Vu le projet d'acte de vente ;

Vu ledit plan ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

DELIBERE

- 1- La cession de la parcelle de 105 m² environ à détacher de la parcelle AW13, correspondant à un terrain nu et dépollué, au profit de la Métropole de Lyon pour un montant de 7 182 €TTC est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer l'acte de cession ainsi que tout document afférent à cette opération.
- 3- La prévision de la recette sera inscrite au budget de la Ville de Lyon et imputée à la nature comptable 024, fonction 01, de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.

- 4- La réalisation de la recette sera imputée à la nature comptable 775 fonction 01, de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.
- 5- La sortie du bien du patrimoine de la Ville de Lyon sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M57 :

| N° d'inventaire | Désignation | Superficie cédée m ² | Superficie totale EI m ² | Compte nature | Montant € |
|-----------------|---------------------------------------|------------------------------------|---|------------------|-----------|
| 08008 T 001-02 | Parcelle issue de la parcelle AW13 | 105,00 | 9 285,00 | 2115 | 7 182,00 |

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET